

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.50
Trois mois » 3.—

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces
d'une certaine importance
on traite à forfait.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS, ADMINISTRATION, and BUREAUX DE RÉDACTION. It contains arrival and departure schedules and administrative information.

— VENDREDI 5 JUIL 1891 —

La Chaux-de-Fonds

Odeon. — Répétition vendredi 5, à 8 1/2 h. du soir, à la Brasserie Müller.
Grande brasserie Barben. — Concert donné par la troupe Nicolo Ansaldo, vendredi 5, à 8 h. du soir.

INSPECTION D'ARMES ET D'HABILLEMENTS

Ancien Stand des Armes-Réunies
Chaux-de-Fonds

SAMEDI 6 JUIL 1891

8 heures du matin. — Sections : Eplatures et Planchettes.
2 heures du soir. — Section : La Sagne.

Les pensions de retraite aux ouvriers français

Les journaux français ont annoncé ces jours que le gouvernement déposera la semaine prochaine, à la Chambre, un projet de loi sur les pensions de retraite des ouvriers français.

Dans son discours de Limoges, M. Carnot a déjà fait allusion à ce projet. « Les Chambres, a-t-il dit, sont saisies d'une série de projets qui marquent leur sollicitude pour le monde du travail, et, à l'heure où je vous parle, le gouvernement met la dernière main au texte de nouvelles lois qui assure la légitime récompense des labours et de l'épargne. »

C'est M. Constans, l'auteur du projet, qui en fera le dépôt. Pendant son élaboration, il a, paraît-il, interrogé nombre de députés, parmi ceux qui ont, comme on dit, l'oreille du Parlement.

Le Globe donne sur l'organisation préconisée par M. Constans divers détails intéressants à méditer dans d'autres pays.

Par exemple, dit-il, le projet imposera les patrons d'une somme égale à celle qui sera versée par les ouvriers qu'ils occuperont, jusqu'à concurrence de 10 centimes par jour. Cette combinaison permettrait d'élever la pension de retraite à fr. 540 par an. D'autre part, comme il y aura un certain nombre de déposants qui deviendront infirmes avant d'avoir opéré les trente versements annuels obligatoires, et que leur impossibilité de travailler les empêchera de compléter ces versements, le ministre a songé à créer une caisse des infirmes pour leur accorder une pension de retraite proportionnelle à la durée de leurs sacrifices.

A cet effet, les patrons occupant des ouvriers étrangers seront imposés de 10 centimes

par jour et par ouvrier étranger qu'ils emploieront. On calcule que le nombre de ces ouvriers occupés en France s'élève à 1 million en chiffre rond. Cette contribution produirait environ 29 millions de francs par an. Cette caisse de réserve serait largement suffisante pour parer aux besoins des travailleurs, pour qui elle aura été créée.

Enfin, l'Etat, au lieu de majorer les pensions à leur liquidation, majorerait simplement les versements au fur et à mesure qu'ils seraient effectués. Il est vrai que ce genre d'opération entraînerait la perte des majorations portant sur les versements des déposants qui décéderont avant l'époque fixée pour la liquidation de leur pension, mais le texte de la loi peut faire reporter ces capitaux dans une autre caisse de réserve destinée à grossir les pensions des survivants. Quant aux capitaux provenant des dépôts effectués par ceux qui seront décédés avant d'avoir atteint cinquante-cinq ans, il avait été question de les reporter aussi dans une caisse spéciale, mais la Caisse des dépôts et consignations eût sans doute fait des objections à cette mesure, parce qu'elle paie les arrérages à ses pensionnaires avec le produit des fonds aliénés qui lui restent par suite du décès prévu du quart des déposants dans l'espace de trente ans, à partir de vingt-cinq ans jusqu'à cinquante-cinq ans.

Les dépôts à capital réservé sont supprimés dans le projet de loi et remplacés par l'assurance au décès, qui est bien plus avantageuse pour les déposants.

En somme, avec les derniers remaniements qu'il vient d'apporter à son projet de loi, M. Constans a entrevu tous les côtés de la question des pensions de retraite. Sans doute, il motivera bien des critiques. Déjà des organes l'ont vivement attaqué à ce sujet, en entonnant la scie du socialisme d'Etat. C'est très joli à dire, mais ce n'est pas suffisant. Il serait nécessaire qu'à côté de leurs attaques, les adversaires du projet proposassent quelque chose de mieux, qui entrât dans une pratique facile. Il est bien évident qu'on peut toujours trouver à redire à n'importe quel projet, attendu que l'idéal n'existe pas; mais, ce qui est non moins certain, c'est qu'il est urgent de faire acte de bonne volonté devant la situation des travailleurs devenus vieux et incapables de gagner leur vie. L'hôpital ou les bureaux de bienfaisance ne sont pas une solution qui puisse durer longtemps sans amener de graves perturbations dans notre état social, et ceux qui sont chargés de le maintenir en équilibre ont grandement raison de proposer aux représentants de la nation un remède qui n'est peut-être pas la perfection ni le dernier mot de la question, mais qui apporte une amélioration au sort des déshérités de la fortune, et leur permettra, moyennant de légers sacrifices pendant leur âge de validité, de pouvoir envisager sans effroi l'âge auquel ils ont dû demander jusqu'à présent leurs moyens d'existence à leurs enfants, dont la plupart sont trop pauvres pour les leur assurer, ou à la charité sous la forme de l'assistance publique, voire même à la charité privée.

Mon petit journal

Il y a trois systèmes : chasser ou exterminer les Juifs;

Les enfermer dans un ghetto;

Les admettre sur le pied de l'égalité avec les autres citoyens, en leur conférant les mêmes droits et leur imposant les mêmes devoirs.

Ce dernier système est, depuis un siècle, celui de la France. Il est devenu peu à peu celui de tout le monde civilisé. En Angleterre, où, à défaut de religion d'Etat, il y a une Eglise établie, l'entrée d'un Juif à la Chambre des lords a été considérée comme une conquête de l'esprit moderne; mais c'est désormais un fait accompli et sur lequel personne ne songe à revenir. L'émancipation est

complète et elle porte avec soi sa conséquence nécessaire, qui est l'assimilation.

Le ghetto a été le système du moyen-âge. On n'accordait nulle part aux Juifs les droits de citoyens. Ils étaient hors la loi. On tolérait leur présence, et ils savaient qu'à toute heure ils pouvaient être chassés. La possession de la terre leur était interdite et, comme ils ne pouvaient entrer dans aucune corporation d'arts et métiers, ils étaient réduits au négoce, dont certaines branches, et par exemple le commerce de l'argent, étaient presque uniquement entre leurs mains. Ils avaient leurs écoles et leurs hôpitaux, s'ils jugeaient à propos d'en créer; mais ils étaient obligés de cacher leur culte. Les villes leur désignaient, dans quelque quartier reculé, une rue, qu'on appelait le Ghetto, qui était soigneusement fermée tous les soirs, où ils habitaient seuls, en dehors de laquelle il leur était défendu d'habiter. La visite du Ghetto était encore un des incidents prévus d'un voyage à Rome, quand Rome était la ville pontificale. On s'était relâché de l'ancienne rigueur; mais le peuple juif était toujours parqué, condamné, humilié, rançonné. Loin de regarder l'assimilation comme désirable, on en avait horreur. Gouvernements et opinion publique étaient d'accord pour maintenir la séparation des deux races et l'oppression des Juifs.

L'exil en masse et l'extermination n'ont jamais été que des accidents qui éclataient dans l'histoire comme un orage éclate tout à coup dans un jour d'été. Une étincelle suffisait pour provoquer la colère du peuple. Il croyait faire œuvre pie en massacrant les héritiers des meurtriers de Jésus. A ce crime qu'on leur faisait expier après tant de siècles se joignait la qualité de créancier, qui n'était pas faite pour adoucir les bourreaux. Shylock était aussi coupable que Caïphe. Les maisons étaient pillées et brûlées; les filles violées; les enfants au berceau baptisés, placés au loin dans des hospices catholiques; les hommes étaient égorgés. Les soldats attendaient pour paraître qu'il n'y eût plus, dans le quartier, que des cadavres et des décombres. De toutes les horreurs du moyen âge, celle-ci est la plus horrible. Elle montre mieux que toutes les autres combien l'idée de justice était effacée dans les esprits. On eût révolté ces bourreaux en leur disant qu'ils assassinaient leurs concitoyens et leurs frères. Si on leur avait parlé de l'innocence et même des vertus de leurs victimes, ils auraient répondu que les Juifs étaient les ennemis de Dieu et que c'était un crime de les tolérer dans la société humaine.

On vit de loin en loin les gouvernements prononcer contre eux des lois d'exil. En 1492, quand les rois catholiques s'emparèrent de Grenade, ils prirent deux résolutions, l'une de laisser aux Maures, qu'ils venaient de vaincre, leurs biens, leur liberté, leurs armes, leur religion, et l'autre de chasser les Juifs, qui n'étaient pour rien dans la querelle. On leur donna quatre mois pour quitter le pays où ils étaient nés et mettre ordre à leurs affaires. Au bout de ces quatre mois, il fallait être convertis ou partis. La conversion était une affaire sérieuse; au moindre oubli des exigences de la foi nouvelle, il ne s'agissait de rien moins que du bûcher. Soixante-dix mille familles préférèrent l'exil. Ce fut un spectacle digne d'une éternelle pitié; soixante-dix mille familles condamnées sans qu'on pût alléguer contre elles d'autre crime que la malédiction séculaire de la race.

Et l'on était presque à l'aurore de ce seizième siècle, qu'on a surnommé le siècle de la Renaissance! Il est vrai que la plus grande date, et la plus inoubliable de ce siècle tant vanté, est la nuit du 24 août 1572. Ah! l'humanité met bien du temps à devenir vraiment humaine! Nous vantons un jour nos grands sentiments, notre fraternité, notre civilisation croissante et florissante, et, tout à coup, au milieu de ces hosannahs, arrive la bande des loups, à la gueule ensanglantée, pour nous rappeler que la civilisation est à la surface et la barbarie au fond des cœurs.

(Le Temps.) Jules SIMON.

Nouvelles étrangères

France. — La Chambre ratifie la convention signée à Berne, le 14 octobre 1890,

entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Russie et la Suisse, relativement au transport des marchandises par chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes.

M. Fougèreol a la parole pour continuer son discours.

Il s'attache à démontrer qu'avec les droits que réclame la sériciculture, l'industrie des soies suffirait à la consommation française et deviendrait même bientôt une industrie d'exportation.

Il estime que le système de primes n'a d'autre valeur que celle d'un prétexte pour repousser les droits. Ces primes ne sont qu'un leurre.

Les garçons de café et de restaurant se démentent vigoureusement pour obtenir le droit de porter la moustache. Ils ont eu dans ce but, mercredi soir, à la Bourse du Travail, une réunion très nombreuse, sur le bureau de laquelle des listes d'adhésion, venues de tous les côtés de Paris, s'amoncelaient rapidement.

Le comité provisoire est chargé des démarches auprès des patrons. On s'est séparé en criant : Vive la moustache!

L'instruction de l'affaire de la mélinite sera close incessamment. Le XIX^{me} Siècle dit que M. Athalin comptait la terminer hier, mais que, certains détails lui manquant, il la terminera aujourd'hui seulement.

Le bruit court que les employés des omnibus ont décidé la grève pour dimanche si un arrangement n'est pas conclu.

Une réunion d'ouvriers et d'employés de chemins de fer, à laquelle assistaient plusieurs députés et conseillers municipaux, a voté une motion protestant contre les révocations de membres de la chambre syndicale par les compagnies et a décidé de faire grève si, après une dernière démarche auprès des pouvoirs publics, elle n'obtient pas satisfaction.

D'autre part, le Paris dit avoir interrogé les hauts employés des chemins de fer d'Orléans et du Paris Lyon-Méditerranée, qui ont déclaré que les employés et agents de la Compagnie ne songent nullement à se mettre en grève.

Le président du syndicat professionnel des mécaniciens, chauffeurs et conducteur, a déclaré qu'il est absolument opposé à la grève et a blâmé les agissements du syndicat des ouvriers des chemins de fer et les prétentions émises à la réunion d'hier.

Allemagne. — Le député socialiste de Vollmar a prononcé, à Munich, un discours politique qui marque une évolution dans la tactique du parti socialiste. Il recommande l'action sur le terrain légal comme le meilleur moyen d'acquiescer de l'influence sur les affaires publiques, mais sans sacrifier son programme pour l'émancipation du prolétariat. Le parti doit, le cas échéant, transiger avec le gouvernement et les autres partis.

A l'égard de la politique extérieure, M. de Vollmar se déclare partisan de la triple alliance, qui garantit le maintien de la paix. Il repousse l'utopie des Etats Unis européens.

Il critique sévèrement l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de la Russie, qui fournit un prétexte à l'Allemagne d'augmenter ses armements. Il ajoute que, si la Russie était battue dans une prochaine guerre, la France payerait seule les frais de la guerre.

En outre, la France s'illusionne sur les sentiments du parti socialiste. Si l'Allemagne était attaquée, les socialistes seraient au premier rang pour défendre la patrie, surtout s'il s'agissait de repousser un ennemi hostile à la civilisation et au progrès comme la Russie.

M. de Vollmar est un ancien officier. — La Westfälische Volkszeitung ayant accusé plusieurs grands industriels, appartenant au parti national libéral de jouir de privilèges devant la commission des impôts, celle-ci a été forcée par le gouvernement de poursuivre le rédacteur en chef de ce journal en justice.

Les débats sur cette affaire ont eu lieu hier devant le tribunal correctionnel de Bochum. On a été forcé de constater que les assertions de la Volkszeitung étaient absolument fondées.

PREMIÈRE MAISON SUISSE
d'exportation
CENTRALHOF, ZURICH

GETTINGER & C^o, ZURICH

Envois d'ÉCHANTILLONS de TISSUS
pour dames et messieurs et marchan-
dises franco à domicile.
Gravures haute nouveauté, gratis.

LIQUIDATION COMPLÈTE DE TISSUS

Afin de vider nos immenses magasins, nous avons baissé extraordinairement les prix de tous nos articles et nous nous permettons d'en indiquer quelques-uns ci-après :

	Prix par 1/2 aune.	Par mètre.		Prix par 1/2 aune.	Par mètre.
Melton-Foulé, double largeur, qualité solide,	à Fr. 0,39	Fr. 0,65	Foulard alsacien prima, qualité excellente et impression solide,	Fr. 0,33	Fr. 0,55
Drap anglais,	> 0,45	> 0,75	Zéphir, Battiste et Madapolain alsacien, bonne qualité,	> 0,39	> 0,65
Carreaux et Noppé-Rayé, double largeur, bonne qualité,	> 0,75	> 1,25	Rayon spécial d'Etoffes pour messieurs et garçons :		
Drap de dames, double largeur, en qualités excellentes,	> 0,75	> 1,25	Bouquin, Velours et Cheviot, environ 140 cm de largeur, pure	à Fr. 1,45	Fr. 2,45
Foulé, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine,	> 0,75	> 1,25	laine, prêt à l'usage,		
Lawn Tennis, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine,	> 0,85	> 1,45	Kammgarn, Elbœuf et Loden, environ 140 cm de largeur, pure	> 2,95	> 4,95
Cachemires, Mérinos et Nouveautés, double largeur, pure laine,	> 0,63	> 1,05	laine, prêt à l'usage,	> 2,85	> 4,75
Mousseline-laine, étoffe pour bals et soirées,	> 1,05	> 1,75	Milaine bernois, environ 130 cm, qualité la meilleure,		
Woll-Beige, qualité excellente,	> 0,27	> 0,45			
Jupons et Etoffes moirées, meilleure qualité,	> 0,45	> 0,75	<i>Echantillons de nos riches collections, en draps pour messieurs et</i>		
Flanelle Oxford, en qualité excellente,	> 0,40	> 0,65	<i>garçons, sont envoyés par retour du courrier, franco.</i>		
Garnitures assortissantes en soie, velours et peluche,	> 1,75	> 2,95	<i>Nous attirons spécialement l'attention des Instituts, des Sociétés et</i>		
Toile de coton, blanchie et écrue, double largeur,	> 0,26	> 0,44	<i>des revendeurs sur nos prix modérés.</i>		6195-10
Foulard alsacien, qualité excellente et impression solide,	> 0,27	> 0,45			

Prière de bien vouloir se rendre compte des avantages offerts, en demandant les échantillons à

Centralhof GETTINGER & C^o ZURICH

Première maison suisse d'Exportation

P.-S. — Envoi à domicile, par retour du courrier, des ÉCHANTILLONS de TISSUS en toutes qualités, pour dames, messieurs et garçons.

Vente d'une maison à la CHAUX-DE-FONDS

Pour sortir d'indivision, les enfants de feu M. JULES HERMANN GERING exposent en vente par voie de minute et d'enchères publiques l'immeuble qu'ils possèdent au village de la Chaux-de-Fonds, formant l'article 2:03 du cadastre du dit lieu, consistant en :

Une grande maison d'habitation de trois étages sur le rez-de-chaussée portant le n° 16 de la rue Léopold Robert, côté nord de cette rue, renfermant un beau magasin avec logement au rez-de-chaussée et de grands logements aux étages. Le logement du premier étage sera disponible pour le 11 novembre 1891.

Par sa position exceptionnellement favorable dans la rue la plus fréquentée du village, au centre des affaires, cet immeuble offre un placement de fonds très avantageux.

La vente aura lieu à l'Hôtel de Ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la Justice de Paix, le MERCREDI 17 JUIN 1891, dès 2 heures après midi.

L'adjudication définitive sera prononcée séance tenante en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, sans qu'il y ait lieu à surenchère ou homologue.

S'adresser, pour visiter l'immeuble et prendre connaissance des conditions de la vente, à M. Auguste Jaquet, notaire, Place Neuve 12, à la Chaux-de-Fonds.

Attention!

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, que j'ai repris le magasin d'épicerie et mercerie, rue Fritz Courvoisier 24 et tenu jadis par les demoisellesœurs Anderès.

J'espère par des marchandises de premier choix et des prix modérés, mériter la confiance que je sollicite.

Se recommande vivement
G. MUTTI.

6163-2

ÉPICERIE, MERCERIE

Mlles SŒURS ANDERÈS, épicières, rue Fritz Courvoisier 24, remercient sincèrement leur clientèle de la confiance qu'elle leur a témoignée pendant de longues années et ont l'honneur de l'informar, ainsi que le public en général, qu'elles ont transféré leur magasin

6134-11
41, RUE DE LA PAIX 41.

Elles seront toujours pourvues en
BEURRE FRAIS de la Chaux-d'Abel

Aux fiancés

Occasion superbe pour se meubler à très bon compte d'une salle à manger vieux chêne très moderne, chambre à coucher Thuya palissandre et d'un superbe salon en velours broché.

Ces trois pièces seront cédées ensemble ou séparément. — S'adresser pour les visiter à M. Meyer-Picard, magasin sous l'hôtel de la Balance. 6055 5

Avis aux fabricants de secrets!

Secrets américains garantis, de 13 à 24 lig. On se charge également de la mise en boîtes; Prompte exécution. S'adresser pour les commandes au magasin de fournitures d'horlogerie.

W. HUMMEL FILS
30, rue Léopold Robert 30

Dépôt exclusif pour la place de Chaux-de-Fonds. 5803-3

STEFFISBOURG (BERNE) SCHWANDENBAD près de Steffisbourg.

Bureau télégraphique de Steffisbourg — A une demi-heure de Thoune, dans une situation ravissante — Station de chemin de fer : Thoune.

Cette station de bains se recommande, à toutes les personnes affaiblies, par ses magnifiques promenades dans les romantiques forêts voisines, ainsi que par sa source minérale et ferrugineuse. — Bains froids et chauds. — Cure de lait. — Bonne cuisine. — Vins réels et service prompt assurés. 5938-3

Pour renseignements, s'adresser au café Jean Stucky et à la boucherie Kiefer.

Médecin de l'établissement,

Le propriétaire,

D^r Lanz.

J.-R.-P. Reichen-Bhend.

Magasin de Broderies

J. GÄHLER

18, RUE DE L'ENVERS 18.

Broderies blanches et écruées.

Fonds pleins blancs et écrués

(Entredeux de 55 cm de largeur);

Mouchoirs batiste, fil et coton, bro-

dés et non brodés.

Zéphirs unis.

Festons à la main et à la machine.

Robes Rideaux

etc., etc. 6058 1

Präservenfabrik Lachen Zurich - See

Nourriture parfaite et économique.

Farines cuites fines, Gruaux d'avoine, Légumineuses secs, Tapioca, etc. Légumes secs remplaçant avantageusement les légumes frais, Julienne, etc. Potages tout préparés en tablettes pour servir en peu de minutes et à peu de frais les potages les plus délicats. **Première qualité et pureté garantie.** 0F-9268

Agents exclusifs pour la vente en gros dans la Suisse française : 5354-1
MM. WENGER & L'EPLATTENIER, à Lausanne.

ORFÈVRERIE & BIJOUTERIE

Rhabillages, Achat et Echange de Matières Or et Argent

TH^r SANDOZ-GENDRE

10, rue de l'Envers, Chaux-de-Fonds

A VENDRE faute d'emploi un burin-fixe sur établi bois dur, avec étau et roue, ainsi qu'un tour à pivoter et accessoires 5640 1

Prix avantageux

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Un GRAND LOCAL bien situé au centre et de la contenance de 60 personnes, est disponible deux jours par semaine, soit le mardi et le jeudi. 5962-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.



Rhabillages

Le soussigné se recommande pour les rhabillages de PENDULES. — K. MORAWETZ, rue du Collège 21, au premier étage. 5756 1

SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE pour l'Assurance du MOBILIER contre l'incendie

Fondée en 1826, par la Société suisse d'utilité publique

Siège de l'Administration à Berne.

Agent pour le district de la Chaux-de-Fonds :

3, rue de la Promenade ALBERT DUCOMMUN Rue de la Promenade 3.

But de la Société

Cette société très répandue, en activité depuis soixante-quatre ans, assure contre l'incendie, la foudre et les explosions de gaz :

Le mobilier des maisons aussi bien que les marchandises, les machines, les instruments de fabrique, le bétail, les instruments aratoires, les provisions de foin et de céréales, en général tous les biens meublés.

La Société indemnise aussi le dommage causé, dans un sinistre, par l'eau ou la presse des circonstances ;

Les indemnités se règlent de la manière la plus loyale et la plus expéditive et sans aucune déduction.

Extension de la Société

Elle opère actuellement dans tous les cantons de la Confédération suisse.

Le capital d'assurance s'élevait au 30 Juin 1890, à 1352 millions de francs.

Indemnités fournies par la Société

Depuis 64 ans, elle a fourni à 17.000 de ses membres une indemnité de plus de trente-sept millions de francs.

L'Agent tient à la disposition du public les attestations d'une cinquantaine de sociétaires de la Chaux de Fonds, qui ont été indemnisés dans les dernières années et qui tous déclarent l'avoir été à leur entière satisfaction.

Avantages qu'offre la Société

Comme elle est fondée sur la mutualité et ne doit faire aucun bénéfice sur ses sociétaires, ses primes sont naturellement les plus basses possibles et les frais d'assurance sont aussi fort peu élevés.

Garanties présentées par la Société

1° Fonds de réserve : Fr. 2 860.000, accumulés de 1867 à 1889.

2° Supplément : A teneur du § 11 des statuts et vu l'extension actuelle du capital d'assurance, le supplément exigible représente, outre les premières contributions, une somme annuelle, disponible en cas de besoin, de fr. 3.300.000.

L'année d'assurance commençant le 1^{er} juillet, toutes les personnes non encore assurées et qui voudraient l'être, comme aussi toutes celles qui auraient des modifications à apporter à leur police, voudront bien s'approcher de l'Agent, qui leur fournira les renseignements et les formulaires nécessaires.

On peut, du reste, s'assurer à toute époque de l'année. Il prie les personnes qui ont depuis quelque temps déjà des feuilles imprimées pour les remplir de bien vouloir les renvoyer à son bureau, afin que les nouvelles polices prennent cours au 1^{er} juillet prochain, faute de quoi, ces feuilles seront réclamées à domicile aux frais des retardataires.

Enfin, il rappelle à tous les sociétaires qui ont changé de domicile dans le courant de l'année, sans lui en donner avis, qu'ils perdent tous droits au paiement d'une indemnité en cas de sinistre.

Pour obtenir des formulaires de Polices et pour tous autres renseignements, s'adresser au domicile de l'agent, rue de la Promenade, 3, et chez M. Ch.-Albert Ducommun, rue de la Serre 20. 6198-10

PARQUETERIE D'AIGLE

Gérant : Th. Kernen-Colomb. 4967-13

D'un commun accord, M. P. Rodigari a cessé le 1^{er} mai d'être le représentant de la Parqueterie d'Aigle et a été remplacé par

M. J. BIENZ, rue de la Demoiselle 136, qui recevra les ordres et donnera tous les renseignements désirables.

SPECIALITÉS DE

Cadrams sous fondant
(émail, guichets, peinture).

Ouvrage soigné. Prix modique.

B. RAMAZ, GENÈVE

5856-2

AVIS AUX GRAVEURS

Dépôt de la Potée d'émeri Jean-Jaquet pour lapidaires au Magasin de Fournitures 6133-5

Schanz Frères

14, rue Neuve 14.

Occasion!

AUX PROPRIÉTAIRES

A vendre à un prix très avantageux 100 mètres cubes de charpente qui peut être distribuée pour n'importe quel bâtiment.

Plus une certaine quantité de planches de sapin alignées.

Adresser les offres, sous chiffres B. C. 6144, au bureau de l'IMPARTIAL. 6144-4

Beurre. On demande une personne qui serait à même de fournir du beurre de table pour un magasin régulièrement deux fois par semaine. — S'adresser au magasin d'épicerie, rue du Parc 69. 6022 1

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES

11, rue Léopold Robert 11.

A LA CONFIANCE

11, rue Léopold Robert 11.

Locle

Chaux-de-Fonds

Bienne

9195-50

Le rayon des Confections d'été pour hommes et jeunes gens est au grand complet

Voir l'étalage

COMPLET pour homme, en cheviotte anglaise
fantaisie, coupe élégante. Fr. 33.75

Voir l'étalage

Brasserie HAUERT
12, RUE DE LA SERRE 12. 4604-8

Dès aujourd'hui,

OUVERTURE

du

jardin

BIÈRE

de 1^{re} qualité.

Se recommande, Eug. HAUERT.

Vente d'une maison
à la CHAUX-DE-FONDS.

Pour sortir d'indivision, les enfants de feu M. JULES-HERMANN GERLING exposent en vente par voie de minute et d'enchères publiques l'immeuble qu'ils possèdent au village de la Chaux-de-Fonds, formant l'article 2303 du cadastre du dit lieu, consistant en :

Une grande maison d'habitation de trois étages sur le rez-de-chaussée portant le n° 16 de la rue Léopold Robert, côté nord de cette rue, renfermant un beau magasin avec logement au rez-de-chaussée et de grands logements aux étages. Le logement du premier étage sera disponible pour le 11 novembre 1891.

Pour la position exceptionnellement favorable dans la rue la plus fréquentée du village, au centre des affaires, cet immeuble offre un placement de fonds très avantageux.

La vente aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la Justice de Paix, le MERCREDI 17 JUIN 1891, dès 2 heures après midi.

L'adjudication définitive sera prononcée séance tenante en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur sans qu'il y ait lieu à surenchère ou homologation. 5997-4

S'adresser, pour visiter l'immeuble et prendre connaissance des conditions de la vente, à M. Auguste Jaquet, notaire, place Neuve 12, à la Chaux-de-Fonds.

L'assortiment de
LAMPES

le plus riche et le plus varié se trouve toujours, aux prix les plus modérés,

CHEZ

J. THURNHEER
Rue du Puits 1
3550 3

COMMERCE de FRAISES

Gros & Détail

FRAISES de tous genres pour fabriques d'horlogerie et de boîtes.

FRAISES à arrondir. Fraises, dites Ingold. Sur commande, genre spécial pour rochets et roues d'acier.

Fabrication de fraises sur modèles pour mécaniciens, faiseurs de secrets, horlogers, etc., etc. Qualité garantie. — Prix de fabrique.

4454-6 Ed. MATHEY, 1, rue du Parc 1.

HAUTE NOUVEAUTÉ

Aiguilles de montres
dites MAGIQUES

BREVET 1823 13654 4

Grand assortiment varié de modèles nouveaux déposés.

BOILLOT FRÈRES
13, rue du Parc, Chaux-de-Fonds

A VENDRE

à bas prix des mouvements à clefs, soignés et courants, ancre et cylindre de 15 à 20 lig., ainsi que des remontoirs 14 lig., ancre plantés. 5207-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.**CHOCOLAT MENIER**

DÉPOT: 82, Grand-Quai, à GENÈVE. — Se trouve chez les principaux Epiciers.

LA PLUS
GRANDE FABRIQUE
DU MONDE.Vente: 50,000 Kilos
PAR JOUR.**Nouvelle invention**

Breveté en 14 pays, enregistré en Amérique

5104 21

MÉCANOGRAPHE

(Brevet universel)

L'APPAREIL A DESSINER LE PLUS SIMPLE ET LE MEILLEUR

pour copies et agrandissements de toutes sortes de Dessins, Peintures, Photographies, Cartes géographiques, Plans, etc., etc.,

sur papier, toile, bois et autres matériaux

**Auxiliaire pratique et tout à fait indispensable
pour peintres, dessinateurs, etc., etc.**

Le Mécanographe est d'un grand secours pour apprendre seul le dessin, et, à ce titre, il mérite d'être grandement recommandé; il offre aux personnes âgées comme aux jeunes une occupation intéressante et lucrative; il peut être employé dans bien des cas pour la copie et l'agrandissement de tous Modèles de Coupe et de Broderies de dames, et est très utile pour beaucoup d'autres travaux.

Cette nouveauté surprenante ne coûte, avec le mode d'emploi complet, que **2 fr. 25**

Seul dépôt:

PAPETERIE A. COURVOISIER, CHAUX-DE-FONDS

Envoi contre remboursement ou mandat-postal.

**POUSSETTES**

Un nouvel envoi de 40 pièces vient d'arriver. Solidité garantie. Modèles nouveaux. Fabrication suisse. Prix modérés.

Voitures pour malades.

AU 4077 275

Grand Bazar du Panier Fleuri

POUR ST-MARTIN 1891

A louer à des personnes d'ordre, dans une maison moderne, bien exposée au soleil et à proximité de la place de l'Ouest:

1° Un magasin avec logement, conviendrait spécialement pour épicerie, Pas de concurrence immédiate.

2° Un bel appartement au 1^{er} étage se composant de 3 chambres, plus chambre pour la fille, cuisine et dépendances.

3° A des personnes sans enfants, un pension au midi se composant de deux chambres, cuisine et dépendances.

S'adresser, de 2 à 4 heures, rue de la Demoiselle 4, au 1^{er} étage. 5801-4

TOUT ÉLOGE
EST SUPERFLU,
EN PRÉSENCE
des succès éclatants obtenus depuis plus de 25 ans, dans le traitement de
GOUTTE, RHUMATISMES,
Névralgies et Douleurs de toute nature, avec le véritable
PAIN-EXPELLER
à L'ANCRE

Expeller
C'est pourquoi nous nous bornons à rappeler, que le produit authentique est toujours revêtu de la marque «Ancre». Le Pain-Expeller se vend dans la plupart des pharmacies. Le flacon 1 fr. et 2 frs.
F. AD. RICHTER & Cie.,
Olten (Suisse), Rudolstadt,
New-York, 310 Broadway,
Londres E.C.

PENSION

Mme Ulysse JÄGER, à Brugg, prendrait quelques jeunes demoiselles désirant apprendre l'allemand. Prix: 700 francs. Bonnes références. 5692

Avis aux faiseurs de secrets

Un bon limeur et un bon préparateur trouveraient à se placer immédiatement. Travail assuré. Bonne conduite est exigée. 5512
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A VENDRE

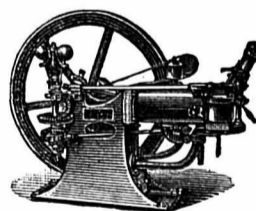
un fonds d'épicerie et mobilier. — S'adresser à M. G. Verpillot-Zbinden, rue Jaquet-Droz 56, au 1^{er} étage. 5836

ACHÉTEZ TOUJOURS
LES COMBUSTIBLES
ÉCONOMIQUES
de
L'USINE
DES ENFERS
MATHEY-DORÉT FILS

9697-15

Echange

Une honorable famille de Granges cherche à placer sa **FILLE** dans une bonne famille ou elle aurait l'occasion de suivre les Ecoles françaises en échange d'une jeune fille qui aurait l'occasion d'apprendre l'allemand. — S'adresser chez M. L. Weber, à Granges (Soleure). 6013

Moteurs à gaz et à pétrole
F. MARTINI & Cie, FRAUENFELD

Construction simple, sûre et économique; entretien le plus facile. OF-8783

Pour plus amples renseignements et pour traiter, s'adresser à notre représentant

J. BETSCHEN, coutelier-étalonneur, Chaux-de-Fonds

où l'on peut voir fonctionner un moteur à gaz de 2 chevaux. De nombreuses références sont à la disposition des amateurs. 3037-1

POMMES ÉVAPORÉES
de Suisse, du Canada,
à 1 franc la livre. à 70 cent. la livre.

Au magasin de Comestibles

Charles SEINET

10, Place Neuve 10. 676-25

TAILLEUSE. Une personne se recommande aux dames de la localité pour la confection d'habillements de petits garçons, ainsi que pour la lingerie et raccommodages. — S'adresser rue du Grenier 33, au troisième étage. 5984

Pharmacie à vendre
à la Chaux-de-Fonds.

Par suite de liquidation juridique, une **bonne pharmacie**, située dans un quartier important de la ville, sans concurrence immédiate, est à vendre. Pour tous renseignements, s'adresser à M. William Bourquin, avocat et notaire, rue Léopold Robert 21, à la Chaux-de-Fonds, auquel les offres devront être adressées par écrit **jusqu'au 10 juin 1891**. Ce jour là, à 10 h. du matin, il sera procédé à des enchères publiques et définitives en séance du Tribunal sur l'offre la plus élevée. 5205-1

A vendre pour 50 francs et au comptant une poussette-calèche très peu usagée. 6014

Dépôt de Manufactures suisses et étrangères

MAGASINS DE L'ANCRE

A. Kocher

19, rue Léopold Robert

CHAUX-DE-FONDS

rue Léopold Robert 19.

A. Kocher

Nos rayons des Nouveautés de la Saison

CONFECTIONS POUR DAMES & VÊTEMENTS POUR MESSIEURS
SONT AU GRAND COMPLET

2 2097-114

